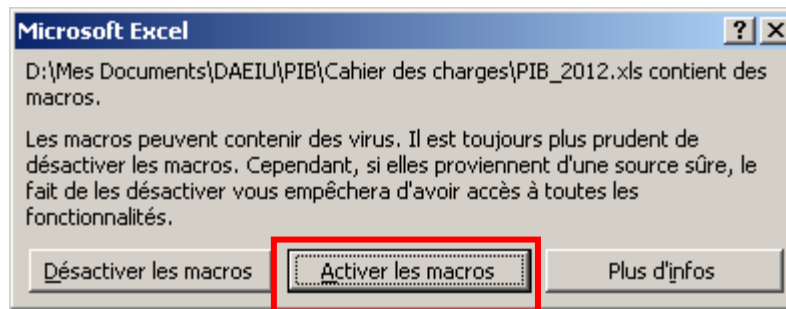


NOTICE POUR REMPLIR LE FICHIER XLS

Conseils Pratiques pour générer un fichier CSV à partir d'un fichier XLS

A l'ouverture du fichier au format XLS, il est indispensable d'activer les macros comme suit :



Lorsque le fichier est ouvert, vous pouvez saisir autant de lignes que de déclarations à effectuer en veillant à respecter les règles énoncées ci-dessous pour chaque champ de saisie.

Lorsque vous avez finalisé votre saisie, cliquez sur le bouton « **Générer le fichier CSV pour le PIB 2016** ». Un fichier au format CSV est alors généré et automatiquement enregistré au même emplacement que votre fichier XLS.

Ce fichier au format CSV peut ensuite être déposé sur le téléservice via la démarche par dépôt de fichier.

❖ **Motif**

Il s'agit du motif pour lequel les données à déclarer sont toutes vides ou égales à 0. Ce cas se présente principalement lors d'absence d'activité ou d'un regroupement de NIS. Dans le cas d'un regroupement de NIS, vous devez indiquer dans la colonne **Commentaire** le NIS de regroupement.

Les différents motifs disponibles sont :

AA : Absence d'activité pour l'année concernée
AX : Autre motif (préciser)

AR : Regroupement de NIS

Cette colonne ne doit pas être renseignée dans le cas où au moins un montant est indiqué dans les données à déclarer (Chiffres d'Affaires, Production Immobilisée...).

❖ **Commentaire**

Cette colonne doit être renseignée :

- Si le motif est renseigné et qu'il s'agit d'un regroupement de NIS. Dans ce cas, le NIS de regroupement doit être indiqué ;
- Si le motif est renseigné et qu'il s'agit d'un autre motif. Dans ce cas, une explication doit être fournie.

❖ **Type**

Il s'agit du type de questionnaire :

- 1 : questionnaire détaillé ;
- 2 : questionnaire simplifié.

Cette colonne doit être renseignée si au moins une donnée à déclarer est renseignée (non nulles et non vides). Elle ne doit donc pas être renseignée si un motif de déclaration vide a été préalablement renseigné (dans la première colonne).

❖ **NIS**

Il s'agit de votre Numéro d'Identification Statistique (NIS, ex. DSEE), délivré par l'IMSEE, composé du code NAF et de 5 caractères numériques, qui figure sur la lettre informative et le questionnaire original « papier » relatifs à l'enquête PIB.

Cette colonne doit obligatoirement être renseignée.

En cas de perte, votre NIS pourra vous être communiqué par l'IMSEE au numéro vert 8000 2008 ou au (+377) 98.98.98.88. de 9h30 à 17h00 ou par e-mail à imsee@gouv.mc.

❖ **Code d'activation**

Il s'agit du code d'activation associé à votre code NIS sur 5 caractères, qui figure sur le questionnaire « papier » relatifs à l'enquête PIB.

Cette colonne doit obligatoirement être renseignée.

En cas de perte, votre code d'activation pourra vous être communiqué par l'IMSEE par e-mail à imsee@gouv.mc.

❖ **Date**

Il s'agit de la date de clôture de votre exercice comptable à renseigner au format JJ/MM/AAAA. Elle doit être comprise entre le 01/01/2016 et le 30/06/2017.

Si vous ne la renseignez pas, elle sera automatiquement renseignée au 31/12/2016.

❖ **Durée**

Il s'agit de la durée de votre exercice comptable. Elle doit être comprise entre 1 et 23 mois.

Si vous ne la renseignez pas, elle sera automatiquement renseignée à 12 mois comptable.

❖ **Effectif**

Il s'agit du nombre d'employés présents au sein de votre entreprise pendant l'exercice comptable.

❖ **Surface**

Il s'agit de la surface de vos locaux pendant l'exercice comptable.

❖ **Chiffre d'affaires (Type questionnaire = 1 ou 2)**

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de marchandises et la production vendue de biens et services et s'entend du montant des transactions réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle, normale et courante de l'entreprise. Le Plan Comptable 82 français retient comme éléments de composition du chiffre d'affaires, les comptes :

701 : Ventes de produits finis

704 : Travaux

708 : Produits des activités annexes

702 : Ventes de produits intermédiaires

705 : Etudes

709 : Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise

703 : Ventes de produits résiduels

706 : Prestations de services

707 : Ventes de marchandises

NB: Les produits des activités annexes (compte 708) sont des revenus qui ne font pas partie de l'activité principale de l'entreprise. Il peut s'agir de commissions et courtages, locations diverses, mise à disposition de personnel facturée, port et frais accessoires facturés, etc.

En ce qui concerne les activités en nom personnel, les professions libérales ou médicales, non assujetties à la TVA, les associations, le chiffre d'affaires de l'exercice correspond à l'ensemble des ventes, honoraires, prestations de services, travaux, soins et cotisations encaissés au cours de l'exercice.

Si vous exercez une double activité (en nom personnel et salariée), vous devez reporter uniquement le montant dégagé par celle en nom personnel.

Pour les banques, le chiffre d'affaires correspond à la somme des intérêts et des commissions perçus sur les opérations bancaires.

❖ **Production Immobilisée (Type questionnaire = 1)**

Il s'agit d'une partie de la production de l'exercice qui est conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation ; c'est un produit d'exploitation enregistré à son coût de production.

La Production Immobilisée correspond, selon le Plan Comptable 82 français, aux comptes :

721 : Immobilisations incorporelles

722 : Immobilisations corporelles

Ce poste concerne essentiellement les entreprises réalisant de la transformation.

❖ **Montant des achats (Type questionnaire = 1 ou 2)**

Il s'agit de l'ensemble des achats de biens ou services qui seront soit revendus en l'état, soit transformés ou soit stockés. Les frais accessoires d'achat sont en général compris dans les sous-comptes d'achats auxquels ils s'appliquent.

Le Plan Comptable 82 français retient comme éléments de composition des Achats, les comptes :

601 : Achats stockés – Matières premières (et fournitures)

602 : Achats stockés autres approvisionnements

603 : Variation des stocks (approvisionnement - marchandises)

604 : Achats d'études et prestations de services

605 : Achats de matériel, équipements et travaux

606 : Achats non stockés de matières et fournitures

607 : Achats de marchandises

608 : Frais accessoires d'achat

609 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

Pour les banques, les achats correspondent aux intérêts et commissions versés dans le cadre des opérations bancaires.

❖ **Variations des Stocks (Type questionnaire = 1 ou 2)**

Les stocks de produits fabriqués par l'entreprise ou en cours de fabrication (produits finis, produits intermédiaires, produits résiduels, en cours) ne sont pas portés directement au compte de résultat.

La différence entre le stock de clôture et le stock d'ouverture constitue la production stockée (ou le déstockage si le montant en est négatif). Cette variation de la production stockée, qu'elle soit positive ou négative, est comprise dans les produits de l'exercice.

Il en est de même pour les marchandises et approvisionnements qui ne sont pas vendus ou utilisés en fin d'exercice. La différence entre le stock d'ouverture et le stock de clôture constitue la variation de stock.

603 : Variation des stocks (approvisionnements – marchandises)

71 : Production stockée (ou déstockage)

❖ **Consommations de l'exercice (Type questionnaire = 1 ou 2)**

Cette rubrique correspond à l'ensemble des charges d'exploitations directement consommées par l'entreprise. Le Plan Comptable 82 français retient comme éléments de composition des Consommations de l'exercice les comptes :

611 : Sous-traitance générale

612 : Redevances de Crédit bail

613 : Locations

614 : Charges locatives et de copropriété

615 : Entretien et réparations

616 : Primes d'assurance

617 : Etudes et recherches

618 : Divers

619 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

621 : Personnel extérieur à l'entreprise

622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

623 : Publicité, publications, relations publiques

624 : Transports de biens et transports collectifs du personnel

625 : Déplacements, missions et réceptions

626 : Frais postaux et frais de télécommunications

627 : Services bancaires et assimilés

628 : Divers

629 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

Dans cette rubrique, il ne faut pas tenir compte des achats qui seraient qualifiés d'investissements (immobilisations) nécessaires à la production. *Exemple* : achat de machines, ordinateurs, outillages, véhicules, etc.

Dans le cas où vous utilisez du matériel, du personnel, des locaux communs pour votre exploitation ou votre usage personnel, vous ne devez retenir que la quote-part des frais et charges afférents à votre activité professionnelle.

❖ **Subventions d'exploitation (Type questionnaire = 1 ou 2)**

Une subvention est un revenu dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation. Il ne faut pas la confondre avec les subventions d'investissement dont le but est d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

❖ **Impôt, Taxes et versements assimilés (Type questionnaire = 1)**

Il s'agit des charges qui correspondent à des versements obligatoires à l'état et des versements institués par l'autorité publique. **Dans cette rubrique il ne faut pas tenir compte de l'Impôt Sur les Bénéfices (ISB).**

❖ **Salaires & Rémunérations Brutes (Type questionnaire = 1 ou 2)**

Les salaires et rémunérations **brutes** sont constitués par l'ensemble des sommes brutes attribuées au personnel de l'entreprise.

Sont exclues de ce poste les indemnités versées aux administrateurs dans l'exercice de leur mandat.

❖ **Total des cotisations sociales (Type questionnaire = 1 ou 2)**

Il s'agit de l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives versées aux organismes de collecte et uniquement pour le **montant patronal**.

Le Plan Comptable 82 français retient comme éléments de composition des cotisations sociales de l'exercice les comptes :

645 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance

647 : Autres charges sociales

646 : Cotisations sociales personnelles de l'exploitation

648 : Autres charges de personnel

Il s'agit donc des cotisations CCSS / CAR, CARTI / CAMTI (ou autres caisses telles que la CGCS, CCPB, etc.), ASSEDIC, AMSF ainsi que de Retraite Complémentaire (ex : AG2R). Viennent ensuite les cotisations à des caisses complémentaires (par exemple pour les cadres) et mutuelles.